



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CAP LOCALES RECOURS DES EVALUATIONS 2014

Les CAP locales se sont réunies à Quimper le 27 juin 2014 sous la Présidence de Véronique PY afin d'examiner les recours des agents des catégories A,B,C sur leurs évaluations 2014.

CAPL n°1- Inspecteurs :

4 dossiers de recours étaient présentés, à noter que 6 dossiers avaient fait l'objet d'un recours hiérarchique en amont ayant entraîné 2 admissions partielles et 4 rejets en totalité.

La Direction disposait d'une réserve de 1 « 2 mois » et 3 « 1 mois ».

A l'issue des débats, 1 dossier a obtenu 1 mois (**défendu par FO DGFIP29**), un autre dossier une mention d'encouragement, les deux autres dossiers ont été rejetés par la Présidente.

CAPLn°2- Contrôleurs :

3 dossiers de recours étaient présentés, à noter que 7 dossiers avaient fait l'objet d'un recours hiérarchique en amont ayant entraîné 4 rejets en totalité.

La Direction disposait d'une réserve de 2 « 2 mois » et 5 « 1 mois ».

A l'issue des débats, 1 dossier a obtenu 2 mois (**défendu par FO DGFIP29**), un autre dossier 1 mois, et le troisième une modification partielle du compte rendu d'entretien professionnel.

CAPL n°3 – Agents Administratifs :

6 dossiers de recours étaient présentés, à noter que 11 dossiers avaient fait l'objet d'un recours hiérarchique en amont ayant entraîné 2 admissions totales, 3 partielles, et 6 rejets en totalité.

A l'issue des débats, 2 dossiers ont obtenu 1 mois (**dont 1 défendu par FO DGFIP29**), les quatre autres dossiers ont été rejetés par la Présidente.

Commentaires FO DGFIP29 :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, il s'avère que le parcours du combattant mis en place par l'Administration en 2013, dissuade bon nombre de collègues d'engager la procédure de recours hiérarchique, puis en CAPL voire en CAPN.

Pour **FO DGFIP29** l'Administration aurait bien tort de s'en réjouir car cela laisse transparaître aussi un sentiment général de lassitude des collègues qui est à mettre en parallèle avec leur perte de confiance grandissante vis à vis de leur employeur.

Concernant les débats qui ont animé ces trois CAP, force est de constater que la Directrice a été fidèle à sa posture habituelle en indiquant d'emblée que "*les CAP de recours n'étaient pas une seconde chance offerte de façon systématique aux agents*"...

Si en 2013 elle insistait sur le fait « *qu' en CAP il n'était pas question de gagner au tirage et au grattage..* », il n'en demeure pas moins que la cagnotte 2014 était pourtant généreusement dotée, compte tenu des réserves non consommées l'année passée.

Nous lui avons rétorqué que notre rôle de représentants des personnels était de présenter des éléments objectifs susceptibles de réparer des erreurs d'appréciation persistantes, à l'issue de la procédure des recours hiérarchiques.

Même si grâce à nos interventions, certains de nos camarades et collègues ont pu obtenir réparation, il n'en demeure pas moins que les dossiers rejetés n'avaient pas démerité et qu'il n'y aurait pas eu d'injustice à leur témoigner une reconnaissance en CAP.
La rigidité de la Directrice a malheureusement conduit à un dialogue de sourds sur ces dossiers et à la fermeture du dialogue social.

Questions diverses :

Les prochaines CAP locales se tiendront le 10 juillet et devront statuer sur les affectations des agents A,B,C au 1^{er} septembre 2014.

Pour les B, le mouvement national définitif sera publié le 9 juillet et dans ce contexte nous avons posé la question de savoir comment les services gestionnaires locaux allaient pouvoir proposer un mouvement local pour le lendemain 10 juillet ? ? ?

Pour tenir son calendrier, l'Administration compte sur un mouvement national définitif sans grand changement par rapport au projet initial.... Sinon il faudra envisager un report des travaux de la CAPL...

Si la CAPL se tient le 10 juillet, il ne pourra être question de nous communiquer le jour même les affectations « précaires » des emplois « ALD » ou autres « détachements ».

Nous sommes désormais face à la réalité d'un système de mutations dont les règles de gestion communes vont affecter les agents et le réseau de la DGFIP.

Sur le calendrier, ce système démontre toute sa lourdeur et les conséquences s'avèrent déjà plus que fâcheuse pour les collègues dans l'attente de leurs mutations.

Sur le reste, et entre autres le manque de lisibilité, la précarité des emplois « à disposition », l'impact pour les promotions de C en B, l'inadaptation du système au réseau de la DGFIP,

FO DGFIP considère plus que jamais que la Direction Générale devra revoir en profondeur sa copie.

Le 4 décembre 2014, au travers des élections professionnelles, l'occasion sera donnée aux agents de la DGFIP de faire aboutir leurs légitimes revendications en votant et en faisant voter pour les candidates et les candidats présentés par le Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques qui au delà de ses revendications spécifiques, revendique aussi son indépendance vis à vis du pouvoir en place et de la haute Administration !

VOS ELUS FO DGFIP29

Murielle MORICCI et Jean Yves LE BOUTER en CAPL des Inspecteurs

Michelle GALLY et Didier KERDONCUFF en CAPL des Contrôleurs

Nelly PERELLE et Denis CAMARET en CAPL des Agents D'Administrations

Erick GUERRY, Patrick VELIN : Experts

BULLETTIN d'ADHESION



NOM : **Prénom :**

Grade : **Indice** **Quotité travail**

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à

le